

Voici les questions les plus fréquentes au sujet des hypothèques inversées

Des milliers de Canadiens ont recours à une hypothèque inversée dans le cadre de leur plan de retraite. Conçue spécialement pour les Canadiens de 55 ans et plus, elle permet aux propriétaires de transformer la valeur nette de leur résidence en argent comptant libre d'impôt.

Vous trouverez ci-dessous une liste des questions les plus fréquemment posées au sujet des hypothèques inversées ainsi que les réponses à formuler. Celles-ci vous permettront d'être mieux outillé pour conclure des ententes.

- ❓ Question: Est-ce que la banque sera propriétaire de la résidence?**

✔ **Fait:** Le propriétaire conserve toujours le titre de propriété et le contrôle de sa résidence. La Banque HomeEquity détient simplement une hypothèque de premier rang sur le titre.
- ❓ Question: La banque peut-elle forcer le propriétaire à vendre sa résidence ou encore la saisir à tout moment?**

✔ **Fait:** Une hypothèque inversée est un produit à vie. Tant que les taxes foncières et l'assurance habitation sont en règle, que la propriété demeure en bon état et que le propriétaire vit dans sa résidence, le remboursement du prêt ne sera pas exigé, même si la propriété subit une diminution de valeur.
- ❓ Question: Avec une hypothèque inversée, le montant de la dette du propriétaire sera-t-il plus élevé que la valeur de sa résidence?**

✔ **Fait:** Les clients peuvent être admissibles à jusqu'à 55 % de la valeur estimative de leur propriété et, avec la Banque HomeEquity, chaque hypothèque inversée est assortie d'une *garantie « pas de valeur nette négative », ce qui signifie que la dette totale n'excédera pas le coût du prêt tant que les conditions du prêt seront satisfaites. En fait, 99 % des clients de la Banque HomeEquity possèdent encore une valeur nette résiduelle une fois leur prêt remboursé.
- ❓ Question: Les hypothèques inversées ne sont-elles pas trop coûteuses en raison des taux élevés?**

✔ **Fait:** Les taux de la Banque HomeEquity peuvent être plus avantageux que ceux d'autres types de prêteurs sur des deuxièmes hypothèques ou des prêts non garantis. De plus, avec une hypothèque inversée, les clients n'ont pas à se soucier d'effectuer des remboursements, puisque le paiement de la dette ne sera pas exigible avant que le ou les emprunteurs ne décèdent ou ne vivent plus dans leur résidence.

*La garantie exclut les frais d'administration et l'intérêt qui s'est accumulé après la date d'échéance.

Voici les questions les plus fréquentes au sujet des hypothèques inversées

❓ **Question: Une hypothèque inversée n'est-elle pas une solution de dernier recours?**

✔ **Fait:** Une hypothèque inversée libère la valeur nette liée à une propriété et peut permettre aux emprunteurs de profiter de leur retraite à leurs conditions. En fait, de nombreux professionnels de la finance recommandent une hypothèque inversée, car les fonds sont exempts d'impôt et, une fois les dettes remboursées, elle peut servir à payer tout ce que vos clients souhaitent, de l'achat d'une résidence secondaire à une contribution aux frais de scolarité des petits-enfants.

❓ **Question: Est-ce que le ou les propriétaires peuvent obtenir une hypothèque inversée même s'ils ont déjà un prêt hypothécaire?**

✔ **Fait:** Une hypothèque inversée peut être utilisée pour consolider des dettes existantes, éliminer des paiements de dettes mensuels et offrir une sécurité financière. Si un client a déjà des dettes, ces dernières devront d'abord être remboursées et les fonds restants pourront ensuite être utilisés à son gré.

❓ **Question: Une marge de crédit hypothécaire n'est-elle pas une meilleure option?**

✔ **Fait:** Les clients devraient toujours explorer toutes leurs options avant de prendre une décision. Les marges de crédit hypothécaire constituent une bonne option d'emprunt à court terme pour les personnes qui pourront rembourser l'intérêt et le prêt dans un avenir proche. En revanche, une hypothèque inversée est une solution financière à long terme qui ne requiert aucun paiement mensuel et offre la capacité de prolonger les épargnes de retraite.

❓ **Question: Le conjoint survivant ne sera-t-il pas obligé de rembourser le prêt après le décès du propriétaire de la résidence?**

✔ **Fait:** Tant que le conjoint survivant figure sur le titre de propriété, il pourra choisir de demeurer dans la résidence sans avoir à rembourser le prêt.

Pour obtenir plus de détails, communiquez avec moi.